

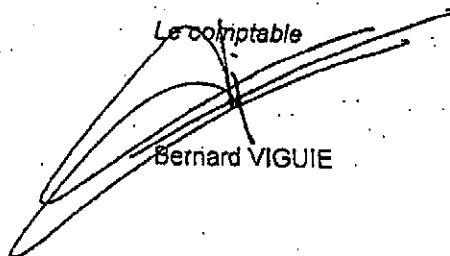
TAXES ET PRODUITS IRRECOURVABLES

Demande d'admission en non-valeurs

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pu recouvrer les titres, cotes ou produits émis et rendus exécutoires par Madame la Présidente du SEV pour le budget 27800 liste NV 779885015 portés sur le présent état, colonnes 1 à 5 en raison des motifs énoncés dans la colonne 5.

Il demande, en conséquence, l'allocation en non-valeur de ces titres, cotes ou produits, dont le montant s'élève aux sommés.

A Niort, le 3 septembre 2012

Le comptable

Bernard VIGUIE

	Sommes non recouvrées		
	TTC	TVA	HT
	27,27	1,42	25,85
2012	1 768,10	92,18	1 675,92
2011	10 070,21	524,99	9 545,22
2010	16 349,36	852,34	15 497,02
2009	15 254,28	795,25	14 459,03
2008	9 180,12	478,58	8 701,54
2007	3 586,40	186,97	3 399,43
		0,00	0,00
		0,00	0,00
		0,00	0,00
TOTAUX	56 235,74	2 931,72	53 304,02

arrêté à la somme de Cinquante-six mille deux cent trente-cinq Euros et soixante-quatorze Cents


le conseil de communauté du 19 mai 2014 émet les avis portés dans la colonne 6 de l'état.

Dont 16562,77 € pour le budget arrondissement de la CAN

A Niort, le 20 mai 2014

PREFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS
28 MAI 2014

MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Président,

★ COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS